

## Code de conduite pour les fournisseurs, les distributeurs et les agents

### Nous nous engageons à conduire nos activités de manière éthique et durable.

Chez Kemira, nous nous engageons à conduire nos activités de manière éthique et durable. Nous respectons non seulement les lois applicables au sein de notre organisation globale, mais également les principes et normes de déontologie et d'intégrité commerciale universellement reconnus. Kemira a mis en place un Code de conduite qui reflète les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans une entreprise durable, la performance économique, la responsabilité sociale et l'impact sur l'environnement constituent autant de critères devant être en harmonie les uns avec les autres. Nous sommes convaincus qu'une gestion commerciale responsable ne peut que renforcer notre compétitivité.

### Nous nous soucions des personnes et de l'environnement.

Chez Kemira, nous ne compromettons jamais la sécurité. Le bien-être de nos employés est important pour nous. Nous faisons le maximum pour assurer la protection de l'environnement et des personnes qui nous entourent.

### Nous avons les mêmes exigences à l'égard de nos fournisseurs et de nos autres partenaires commerciaux.

Kemira ne collabore qu'avec des fournisseurs, distributeurs et agents (ses « partenaires commerciaux ») fiables et soucieux de l'environnement et des personnes. Lorsque nous sélectionnons nos partenaires commerciaux, nous exigeons d'eux et de leurs propres partenaires commerciaux qu'ils se conforment à une gestion commerciale éthique et durable et qu'ils propagent de façon active ces mêmes valeurs au sein de leurs sphères d'influence respectives.

### Nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils :

- **Conduisent leurs activités avec intégrité**
  - Se conforment à toutes les lois et réglementations en vigueur
  - Conduisent leurs activités sans recourir au paiement ou à la perception d'incitations illégales, ni à d'autres avantages ou incitations illégaux pouvant être considérés comme visant à influencer des décisionnaires politiques
  - Évitent toute forme de fraude, corruption ou extorsion
  - Se conforment aux lois garantissant une concurrence saine et loyale
  - Respectent la propriété intellectuelle d'autrui et protègent les données confidentielles, commerciales et personnelles
  - Mettent en œuvre des dispositifs, contrôles et règlements internes afin de promouvoir la conformité avec ces lois et ces principes commerciaux en vigueur, avec notamment des mécanismes de formation, de surveillance et d'audit
- **Respectent les droits de l'homme et offrent des conditions de travail adéquates**
  - Traitent les employés de façon juste et respectueuse, sans jamais les maltraiter ni porter atteinte à leur intégrité morale ou physique
  - Ne recourent jamais au travail forcé ou involontaire d'adultes ou d'enfants
  - Respectent les droits du travail universellement reconnus, y compris ceux relatifs à la liberté d'association et à la représentation syndicale des salariés
  - Versent aux salariés une rémunération conforme à l'ensemble des lois salariales, y compris celles encadrant les salaires minimums, les heures supplémentaires et les prestations sociales
  - Évitent toute forme de discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, la grossesse, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat ou le statut marital
  - Entretiennent un environnement de travail sécurisé et sain et, quand cela est nécessaire, mettent à disposition de tous les employés des équipements de protection et des formations à la sécurité

- Protègent l'environnement
  - Obtiennent, conservent et tiennent à jour, en toutes circonstances, toutes les autorisations et inscriptions environnementales obligatoires et se conforment à l'ensemble des lois et réglementations relatives à la protection de l'environnement
  - Appliquent des politiques, processus et procédures efficaces afin de gérer et de réduire constamment les impacts environnementaux négatifs
- En retour, Kemira s'engage auprès de ses partenaires commerciaux à :
  - Sélectionner et traiter ses partenaires commerciaux avec équité et objectivité en toutes circonstances
  - Conduire ses activités de manière éthique
  - Se conformer aux dispositions et obligations des accords conclus avec ses partenaires commerciaux et résoudre toute difficulté en temps opportun
  - S'assurer que les garanties de durabilité des fournisseurs font partie intégrante de son processus de sélection de fournisseurs et, s'il y a lieu, prendre en compte les critères de durabilité pour l'octroi de contrats
  - S'assurer que ses partenaires commerciaux comprennent et adhèrent à son Code de conduite pour les fournisseurs, les distributeurs et les agents

*Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous rendre sur les sites  
[www.kemira.com/en/corporate-responsibility](http://www.kemira.com/en/corporate-responsibility).*

*N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [responsibility@kemira.com](mailto:responsibility@kemira.com) si vous avez d'autres questions ou que vous souhaitez signaler d'éventuels problèmes ou agissements suspects en rapport avec Kemira ou ses partenaires commerciaux.*